

DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le , s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,

VU la délibération n° 16/118 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juin 2016 portant sur les emplois de représentation ouvrant droit à l'attribution d'une dotation vestimentaire,

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 9 novembre 2018,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à étendre la liste des emplois ouvrant droit à une dotation vestimentaire aux agents du service Sécurité de la Collectivité de Corse occupant une mission de représentation.

ARTICLE 2 :

PRECISE que le contenu de cette dotation de représentation est limitativement énuméré ci-après :

	PERSONNEL MASCULIN	PERSONNEL FEMININ
DOTATION HIVERNALE	1 costume gris foncé 2 chemises blanches (ML) 1 cravate grise	1 ensemble 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris foncé 2 chemisiers ou hauts blancs

DOTATION ESTIVALE	1 costume gris clair 2 chemises blanches (MC) 1 cravate grise	1 ensemble 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris clair 2 chemisiers ou hauts blancs

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI